Image not found or type unknown

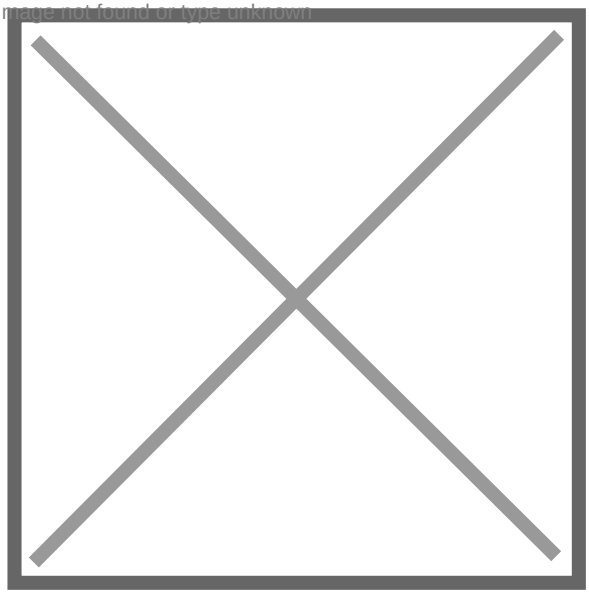

Impossibilité de voir mes enfants

Par **jules29**, le **12/09/2010** à **10:10**

Bonjour,
je vous explique ma situation,mon ex ne voulait plus que je voit mes enfants car cela ne plaisait pas à son nouveau copain,mais je suis allé voir un avocat qui m'a dit de faire un papier pour le droit de visite,chose que j'ai faite et qu'elle a signé et suite à cela j'ai pu revoir mes enfants.Mais il y a une semaine,je me suis fait agresser par son copain,donc j'ai porter plainte contre lui et depuis elle ne veut plus que je vois mes enfants que puis-je faire.

Par **mimi493**, le **12/09/2010** à **19:13**

Avez-vous un jugement établissant vos droits de visite ou d'hébergement ?
Si oui, portez plainte pour non présentation d'enfants si on vous refuse l'exercide de vos droits
Si non, changez d'avocat et entamez une procédure devant le JAF pour établir vos droits.

Par **jules29**, le **12/09/2010** à **22:48**

merci de m'avoir répondu,mais pour l'instant il n'y a pas encore eu de jugement,mais j'ai fait signé une feuille à mon ex qui dit que je peut voir mes enfants pour le droit de visite,donc est ce qu'elle à le droit de m'interdire de les voir et selon vous qu'est ce que je peut faire

Par **mimi493**, le **13/09/2010** à **01:29**

Cette feuille n'a que peu de valeur. Vous ne pouvez porter plainte pour non présentation d'enfants puisqu'il n'y a pas de jugement.
En tout cas, changez d'avocat, car ne pas vous avoir fait faire la procédure pour avoir le jugement dès qu'il y a eu le début des problèmes ...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés